



violence volontaire aggravée

Par **taniaaaaa**, le **15/05/2010** à **02:19**

Bonjour,

Récemment victime d'une agression j'aurai souhaité quelques rponses à mes questions svp!

Me rendant dans un bar ou je vais souvent accompagnée de mon meilleur ami, je sors fumer une cigarette je salue un ex copain, sa copine actuelle (fille ultra possessive et jalouse et parano) me pousse contre la vitre du bar en m'insultant de "grosse pute", j'essaye de la calmer mais rien a faire elle semble en crise! je decide de rejoindre mon ami à l'interieur du bar et je lui suggere de partir, alors que l'on venait juste d'arriver!

je passe aux wc, je croise furtivement mon ex en lui disant: "ta nana est vraiment folle", il aquiece et me dit "oui elle est tarée c est pour ca que je veux la quitter", je le salue et decide de repartir!

au moment ou je me tourne la jeune fille en question (mon agresseur) arrive vers moi, un verre a la main et me le casse en plein visage, je n'ai rien vu venir, je suis sous le choc, j'ai le visage en sang!

accompagné de mon ami, je prends la direction des urgences (ne comprenant pas pourquoi le bar n'a pas appelé la police et le samu)!

Je passe donc en salle de soin, constat : 5points de suture au nez, lesions au front et a la joue!

le chirurgien me met une itt de 1jour, le lendemain je depose plainte contre mon agresseur, plusieurs temoins a l'appui ont constatés la scene, notamment les serveurs du bar!

Plus tard j'apprends que mon agresseur etait sous emprise d'anxiolitiques mélangés a de l'alcool (2verres de vodka)!

prise de douleurs atroces au nez et a la tete, icapacité a dormir la nuit et encore traumatisée par la vilence de cet acte, je me rends chez mon medecin generaliste, qui m'augmente les doses d'anti douleur, et me met en arret maladie de 8jours, et revoit l'itt a 7jours!

travaillant dans un metier ou j'ai un grand rapport avec les gens, et ou le physique prime je souffre de mes plaies, apparament d'apres mon generaliste les cicatrices vont rester (donc laser raparateur a envisager)

voila, les temoins n'ont pas encore été tous entendu, et je pense que l'agresseur reconnaitra les faits!

Tres perturbée et ne trouvant pas de reponse, j'aimerais savoir ce qu'encoure mon agresseur?

A combien peuvent s'évaluer les dommages et intérêts?
et comment va se passer la procédure? vais je devoir comparaitre face a elle?
combien de temps va durer l'affaire aproximativement?

j'espere qu'une ame genereuse pourra m'aider!
merci d'avan

Par **rosanita**, le **17/05/2010** à **09:32**

Avez-vous porter plainte?

Il encourt une peine de prison avec une amende, et passera au tribunal correctionnel si le procureur décide de donner suite à votre plainte et de le poursuivre.

Une association d'aide aux victimes pourra vous aider en se constituant partie civile avec vous.

La peine prononcée dépend de l'ITT ou incapacité temporaire de travail, sachez que vous pouvez demander à votre agresseur des dommages et intérêts pour le préjudice physique, esthétique et moral suivi.

Si votre agresseur a déjà été condamné pour des faits similaires, sa condamnation.

Et le fait qu'elle soit alcoolisée n'arrangera pas son cas.

Bon courage